



Objectif réussite pour nos collégiens



Jean Deguerry
Président du
Département de l'Ain

Au titre de ses compétences obligatoires, le Département assure **la construction, la rénovation et l'entretien de l'ensemble des collèges publics**, dont il est le propriétaire, et verse aux collèges publics une dotation pour leur fournir les moyens de fonctionner. Le Département fournit également **les équipements informatiques et mobiliers** des collèges publics, et assure **la restauration, en privilégiant les produits locaux et une alimentation de qualité**. Pour finir, le Département assure le recrutement et la gestion des **personnels d'accueil, de maintenance, de restauration, d'entretien** des collèges publics. L'objectif est d'offrir aux collégiens et à l'ensemble de la communauté éducative **les meilleures conditions de travail possible**, en recherchant les meilleures conditions de sécurité et en veillant à la bonne organisation des bâtiments selon leurs fonctions.

Ce livret a pour but de vous présenter, à vous parents et à vos enfants, aujourd'hui collégiens, les différentes actions menées par le Département de l'Ain. Celles-ci sont nombreuses et souvent méconnues.



Véronique Baude
Vice-présidente
déléguée à la jeunesse,
aux collèges, à l'éducation
et à l'enseignement
supérieur

Nous portons une ambition forte pour l'éducation et la réussite scolaire des jeunes collégiens aindinois. Parce qu'il est important d'accompagner les jeunes vers l'âge adulte, de participer à leur épanouissement et à leur citoyenneté, notre nouveau plan « Ambition collégiens » constitue l'un des chantiers prioritaires du Département de l'Ain.



Pierre Lurin
Vice-président
délégué aux
finances,
aux bâtiments et aux
moyens généraux

Plus de 36 000 collégiens sont accueillis dans l'Ain. Les effectifs sont en hausse constante, traduisant un fort dynamisme démographique. Notre collectivité poursuit ses investissements pour permettre aux collégiens et à la communauté éducative de travailler dans des établissements fonctionnels et durables. La rénovation énergétique est également un défi majeur dans lequel le Département est pleinement engagé.

QUI FAIT QUOI, POUR L'ÉDUCATION DES ENFANTS ?



ÉCOLE MATERNELLE

Mairie & DSDEN* de l'Ain

Petite section
Moyenne section
Grande section



ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Mairie & DSDEN* de l'Ain

Cours préparatoire - CP
Cours élémentaire 1^{re} année - CE1
Cours élémentaire 2^e année - CE2
Cours moyen 1^{re} année - CM1
Cours moyen 2^e année - CM2



COLLÈGE

Département de l'Ain & DSDEN de l'Ain

Sixième - 6^e
Cinquième - 5^e
Quatrième - 4^e
Troisième - 3^e



LYCÉE

Région Auvergne-Rhône-Alpes
& DSDEN de l'Ain

Voie générale, technologique
et professionnelle

*DSDEN : Direction des Services Départementaux de
l'Éducation Nationale

LE RÔLE DU DÉPARTEMENT DE L'AIN POUR LES COLLÈGES

Les actions du Département au sein du collège :

- Construction, rénovation et entretien des bâtiments ; équipement informatique et mobilier, restauration scolaire.
- Recrutement et gestion du personnel d'accueil, de maintenance, de restauration et d'entretien.
- Budget de fonctionnement.



Pour aller plus loin, et de manière volontariste, le Département met en œuvre :

- Des dispositifs d'accès à la culture et au sport.
- Des développements de projets éducatifs.
- Une orientation scolaire et professionnelle pour que chaque jeune trouve sa voie et s'épanouisse !



AIN'FORMATIONS ORIENTATION

Pour aider les jeunes dans leur choix d'orientation et mieux les guider vers la vie active, le Département et ses partenaires (Chambre de commerce et d'industrie, Chambre d'agriculture, Chambre de métiers et de l'artisanat, Inspection académique, Centre d'information et d'Orientation et les fédérations de parents d'élèves) organisent un salon « Ain'Formations Orientation - Des clés pour réussir du CAP à Bac +5 ». La 22^e édition du salon Ain'Formations Orientation aura lieu du 18 au 20 janvier 2024 à Ainterexpo à Bourg-en-Bresse.

QUE FAIT LE DÉPARTEMENT DE L'AIN DANS LES COLLÈGES ?

MISSIONS OBLIGATOIRES



Construction, rénovation, entretien et équipement des 51 collèges publics, avec une stratégie de développement durable



Financement du fonctionnement, par l'attribution de dotations versées aux collèges publics, et aux collèges privés sous contrat d'association



Équipement numérique et mobilier des collèges publics



Recrutement et gestion des agents d'accueil, de maintenance, d'entretien et de restauration



Définition de la carte scolaire, précisant le rattachement des 36 000 élèves dans le collège public de leur secteur



Restauration scolaire : préparation et service des repas dans les collèges publics, en priorisant les produits locaux



Transport scolaire des élèves en situation de handicap

MISSIONS VOLONTAIRES



Développement de dispositifs éducatifs pour l'épanouissement et la réussite des collégiens



Valeurs éducatives et apprentissage de la citoyenneté : Parcours méritants, lutte contre le harcèlement scolaire, Collégien acteur du développement durable, Savoir secourir...

QUE FAIT L'ÉDUCATION NATIONALE - DSDEN ?

Définition du contenu des programmes scolaires, des enseignements et des formations

Recrutement et gestion des enseignants, du personnel de direction, des agents éducatifs, sociaux, médicaux et administratifs

Inscription des élèves et gestion des dérogations

Organisation des examens et des concours

Délivrance des diplômes

Mise en place des procédures d'orientation des élèves

Gestion de la scolarité de tous les élèves, et adaptation pour les élèves en situation de handicap

Gestion des livres scolaires

NOTRE POLITIQUE COLLÈGES



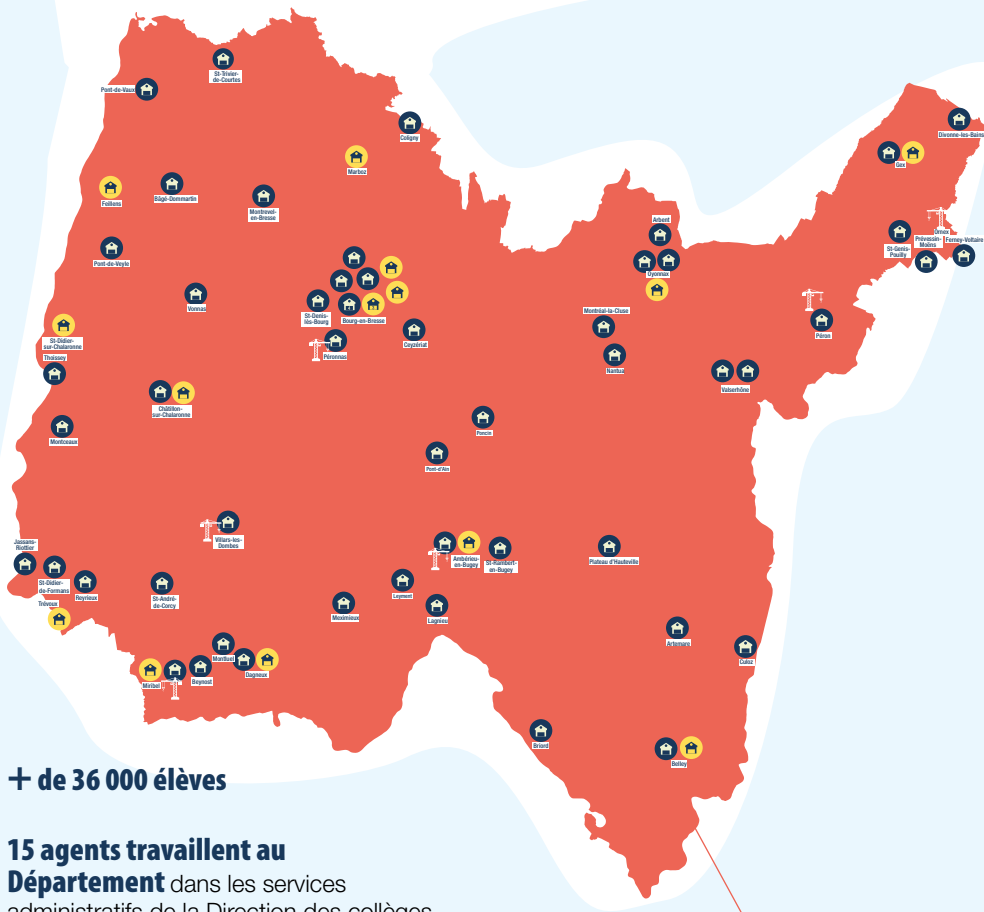
51 collèges publics
(dont 2 « cités mixtes »
regroupant collège et lycée)



14 collèges privés



6 collèges en construction ou rénovation



+ de 36 000 élèves

15 agents travaillent au Département dans les services administratifs de la Direction des collèges

470 agents départementaux travaillent directement dans les 49 collèges publics du département (les cités mixtes ne comptent pas d'agents départementaux).

L'affectation de votre enfant dans un collège est définie en fonction de l'adresse de votre domicile.

Pour en savoir plus sur la sectorisation :
www.ain.fr/sectorisation-colleges

CITOYENNETÉ : COMMENT SONT ÉLUS VOS CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX ?

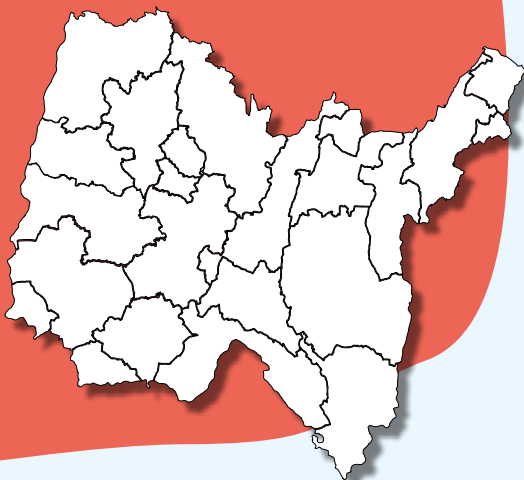


LES ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES

Les conseillers départementaux sont élus au suffrage universel direct, par les citoyens français inscrits sur les listes électorales. Pour chaque canton, un binôme (femme-homme) est élu au scrutin majoritaire à 2 tours.

DANS L'AIN :

- 23 cantons
- 46 conseillers départementaux, par binôme mixte
- Élus pour un mandat de 6 ans



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AIN :

Les 46 conseillers départementaux ont été élus en juin 2021. Ils siègent tous au Conseil départemental de l'Ain. Jean Deguerry a été élu Président, et délègue l'exercice d'une partie de ses fonctions à 11 vice-présidents et 2 conseillers délégués.

www.ain.fr/les-elus-par-canton

Les sessions du Département de l'Ain ont lieu plusieurs fois par an, et sont ouvertes au public à l'Hôtel du Département à Bourg-en-Bresse. Les sessions sont également transmises en direct et en replay :

www.ain.fr/seance-assemblee-departementale

Les conseillers départementaux siègent dans les conseils d'administration des collèges du canton auquel ils sont rattachés. Ils représentent le Département pour adopter le projet d'établissement, le règlement intérieur, le budget, le compte financier et les décisions qui impactent la vie de l'établissement.

QUI DÉFINIT L'AFFECTATION DE VOTRE ENFANT ET LA CARTE SCOLAIRE ?

L'affectation des 36 000 élèves aindinois est partagée entre le Département de l'Ain et l'Éducation Nationale (DSDEN) :



Le Département définit les secteurs de rattachement, pour assurer des conditions optimales de scolarité, en veillant à la capacité d'accueil et à l'accessibilité depuis votre domicile.



L'Éducation nationale est responsable des affectations individuelles et examine les demandes de dérogation.

Cette affectation est déterminée en fonction de l'adresse de votre domicile.

Pour en savoir plus et localiser votre collège de secteur :
www.ain.fr/sectorisation-colleges

QUI GÈRE LES TRANSPORTS SCOLAIRES ?

Depuis 2020, le Département ne gère plus les transports scolaires, sauf pour les élèves en situation de handicap.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes est donc votre interlocuteur pour toutes les questions de transports, sauf si votre enfant est en situation de handicap :

www.laregionvoustransporte.fr/departements/transports-scolaires-de-lain

Mail : transports01@auvergnerhonealpes.fr

Tél. 04 26 73 33 50

Mais, si vous habitez dans une commune appartenant à l'une des 3 communautés de communes suivantes, votre interlocuteur sera :

- **Haut Bugey Agglomération** :

Infos : www.hautbugey-agglomeration.fr/transport-scolaire

- **Grand Bourg Agglomération** :

Infos : www.rubis.grandbourg.fr/transports-scolaires/

- **Communauté de communes Dombes Saône Vallée** :

Infos : ccdsv.fr/Transports-scolaires



LES ACTIONS DU DÉPARTEMENT

PLAN AMBITION COLLÉGIENS

Le Département porte une ambition forte pour l'éducation et la réussite scolaire des collégiens. Le plan « Ambition collégiens » constitue l'un des chantiers prioritaires de l'Assemblée départementale, pour accompagner les jeunes vers l'âge adulte, participer à leur épanouissement et à leur citoyenneté.

www.ain.fr/priorite-ambition-collégiens

2 PLANS COLLÈGES



Le Plan collèges 2018-2024 témoigne de la volonté d'investir pour assurer l'accueil des collégiens aindinois dans les meilleures conditions. Ce plan comprend les reconstructions-réhabilitations des collèges de Péronnas, de Villars-les-Dombes, d'Ambérieu-en-Bugey, de Miribel, ainsi que la construction du collège d'Ornex et l'extension du collège de Péron.

Un nouveau Plan collège est en cours d'élaboration et couvrira les années 2024 à 2030. Il s'agit de définir les secteurs en tension et de déterminer les besoins en matière de nouvelles constructions, d'extensions ou de rénovations.

www.ain.fr/college-constructions-et-renovations-programmees

STRATÉGIE ÉNERGÉTIQUE

La performance énergétique des collèges est au cœur des préoccupations du Département, avec comme objectifs de :

- Réduire la consommation énergétique et l'impact carbone, tout en assurant le confort thermique et la qualité de l'air, dans les constructions de collèges comme dans les collèges existants (Loi Elan).
- Adopter une démarche Négawatt dans les collèges neufs ou restructurés : sobriété, efficacité énergétique et énergies renouvelables.
- Proposer des solutions plus passives et pérennes, avec peu d'entretien, et réduire d'au moins 40% les consommations d'énergie

Le Département a également adopté un plan de rénovation énergétique de 8 collèges parmi les plus consommateurs. Un planning de travaux a été établi jusqu'en 2027. L'objectif est de réduire de 30% à 50% les consommations de ces collèges en travaillant sur l'efficacité des bâtiments.

Quelques chiffres

- **20 à 30 M€ / collège** : construction ou restructuration.
- **1 à 2 M€ / collège** : rénovation énergétique globale.
- **100 000 à 200 000 € / collège** : améliorations « thermiques » et « électriques ».
- **4 M€** : budget annuel de la maintenance (petits travaux courants).
- **7 M€** versés annuellement aux collèges publics (dotations de fonctionnement), pour financer l'entretien des bâtiments,

VIDÉOPROTECTION : SÉCURISER LES ABORDS DES COLLÈGES



Le Département équipe progressivement les collèges de dispositifs de caméras de vidéoprotection. 20 premiers sites ont été recensés (17 publics et 3 privés) pour être équipés, en concertation avec les forces de sécurité intérieure, l'Éducation nationale, la direction diocésaine et l'administration.

En 2022-2023, 6 collèges ont expérimenté ce nouveau dispositif : Anne-Frank (Miribel), Saint-Exupéry (Ambérieu-en-Bugey), Victoire-Daubié (Bourg-en-Bresse), Yvon-Morandant (Saint-Denis-lès-Bourg), Ampère et Lumière (Oyonnax). Le dispositif sera étendu à d'autres établissements sur la période 2023-2024.

HARCÈLEMENT



Le harcèlement scolaire nuit gravement à la vie scolaire. Bousculades, petites tapes, insultes... tous ces actes répétés ne sont pas anodins. 10 % des élèves sont victimes de harcèlement scolaire au cours de leur scolarité et 1/4 des collégiens seraient confrontés à du cyber harcèlement. Aux côtés de l'Éducation Nationale, le Département de l'Ain met en œuvre un plan d'action qui repose sur la prévention, la détection et l'accompagnement :

- Formation des agents départementaux des collèges (cuisine, accueil, entretien et maintenance)
- Sensibilisation des élèves par l'intervention d'intervenants qualifiés
- Accompagnement des parents confrontés à une situation de harcèlement de leurs enfants par un réseau de ressources de proximité (personnels médico-sociaux, associations...)

les consommations (eau, gaz, électricité), les fournitures administratives et les dépenses pédagogiques (hors livres scolaires).

- **1,4 M€** versés aux collèges privés sous contrat d'association (dépenses de fonctionnement).
- **500 000 €** en 2022 pour les travaux d'accessibilité (Loi handicap) et **6 M€** prévus en 6 ans.



QUI SONT LES AGENTS DU DÉPARTEMENT DANS LES COLLÈGES ?

Les agents départementaux travaillant dans votre collège ont la particularité d'être sous la responsabilité du chef d'établissement (le ou la Principal.e) pendant l'exercice de leurs fonctions, tout en relevant de leur employeur territorial (le Département de l'Ain).

**470 agents
travaillent
directement dans
les collèges publics
du département.**



**L'agent
d'entretien**

Il est chargé de maintenir l'établissement dans un bon état hygiénique permanent (salles de classe, sanitaires, espaces de circulation).



**L'agent
polyvalent**

Il assure l'entretien des bâtiments et vient prêter main forte à l'équipe de cuisine durant le midi, notamment pour assurer l'entretien des locaux de restauration et la plonge.



L'agent d'accueil

Il est chargé d'accueillir, de renseigner et d'orienter les visiteurs, fournisseurs, professeurs, agents du Département, prestataires, parents d'élèves et bien sûr les élèves. En parallèle, il contrôle l'accès à l'établissement et vérifie l'identité des visiteurs.

Le chef de cuisine encadre et organise les équipes de restauration ; il élabore les menus, contrôle l'approvisionnement et la gestion de stocks des produits alimentaires. Il est secondé par les cuisiniers et aides cuisine pour la production et la distribution des repas.



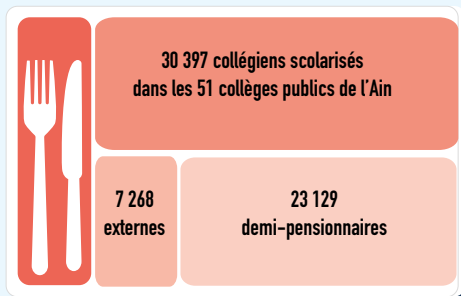
**Le chef et l'équipe
de cuisine**



**L'agent
de maintenance**

Il effectue la maintenance générale des installations (peinture, menuiserie, serrurerie, électricité, carrelage, plomberie...) au sein du collège, en respectant les consignes et normes de sécurité. Il est chargé de réaliser la surveillance technique et procède à un état des lieux régulier des installations et équipements.

AU RESTAURANT SCOLAIRE : UNE POLITIQUE VOLONTARISTE POUR MANGER LOCAL



- À la cantine, le Département a le choix entre deux modes de gestion :
- la gestion directe par l'établissement (l'équipe de cuisine est constituée d'agents du Département),
 - la gestion concédée à une société de restauration collective.

Dans les deux cas, **les repas sont préparés chaque jour au collège, dans les locaux et avec le matériel mis à disposition par le Département.**

Bien manger, à des tarifs accessibles pour les familles, tel est l'engagement du Département. Grâce à la participation financière du Département, les tarifs de la restauration scolaire sont plafonnés et maîtrisés.

AGRILOCAL 01

- Offrir une restauration de qualité à partir de produits frais et locaux, avec des tarifs maîtrisés pour les familles. La plateforme Agrilocal 01 met en relation les collèges (acheteurs) et les fournisseurs de produits locaux. L'Ain est aujourd'hui le 1^{er} contributeur de France Agrilocal sur 38 Départements adhérents. Chaque année, plus de 600 000 repas sont servis dans les collèges, dont la majorité est 100 % Agrilocal01.
- Sensibiliser au gaspillage alimentaire et contribuer à l'éducation au goût.
- Animer le réseau des cuisiniers des collèges pour déployer les bonnes pratiques.

Plus d'info : www.agrilocal01.fr



AGRIlocal01

« Au self, c'est aussi bon qu'à la maison. Je mange du chou l'hiver, des radis au printemps, et je sais que tout est cultivé près de chez moi ! »

Elia - 14 ans

DES DISPOSITIFS POUR FAVORISER L'ÉPANOUISSEMENT DES COLLÉGIENS



Citoyenneté

Porter et faire vivre les Valeurs de la République

Promouvoir les valeurs de la République, de citoyenneté, de civisme, de liberté et de laïcité.

142 projets citoyens soutenus en 2022-2023.

Exemples : des sorties pédagogiques au Mémorial des enfants d'Izieu ou au musée de la Résistance et de la Déportation de l'Ain, un travail autour de l'égalité filles / garçons, la lutte contre les discriminations...

Valoriser les Parcours Méritants

Promouvoir la persévérance scolaire, l'engagement des élèves dans la vie de leur établissement et auprès des autres, et les valeurs de civisme. Chaque élève « méritant » reçoit un courrier du Président, un diplôme, un abonnement à une revue d'une valeur de 60 €, et une gratification de 175 € pour les boursiers.

2 153 parcours d'élèves méritants en 2021-2022, dans 49 collèges, 3 lycées professionnels et 1 MFR (Maison familiale rurale), dont 367 élèves boursiers.

Savoir Secourir

6 883 jeunes de 3^e ont été formés aux gestes de Prévention et Secours Civiques (PSC1) par les pompiers du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) en 2022-2023. Cette formation peut susciter des engagements vers le volontariat (JSP, Pompier volontaire...) et est nécessaire pour différents métiers de la santé (infirmier, pharmacien) et pour des formations au contact des enfants ou de l'aide à domicile.

« Je suis très fière d'avoir reçu le diplôme du Parcours méritant, l'année dernière. Je me suis investie dans ma classe et dans mon collège et ça me motive encore davantage. Merci ! »

Zoé - 13 ans



Environnement

Collégiens, acteurs du Développement Durable

Promouvoir le développement durable et permettre aux collégiens de comprendre les enjeux environnementaux comme la lutte contre le gaspillage (notamment alimentaire), la préservation de la ressource en eau, l'hygiène, la santé, la biodiversité, la valorisation des Espaces Naturels Sensibles, la qualité de l'air, les économies d'énergie...

146 projets soutenus en 2022-2023.



Sport

Découverte des pratiques sportives de pleine nature dans l'Ain

Initier aux pratiques sportives de pleine nature (randonnée, course d'orientation, escalade, via ferrata, canoë kayak, ski, biathlon, raquettes...). Faire découvrir les richesses des « Montagnes de l'Ain » en toute saison.

53 projets soutenus en 2022-2023.

Sections sportives scolaires

Offrir aux élèves volontaires la possibilité, après accord des familles, d'un entraînement plus soutenu dans une discipline sportive proposée par l'établissement, tout en suivant une scolarité normale.

43 sections sportives en 2022-2023.



Orientation / scolarité

Lien collégiens - entreprises

Complétant le salon Ain'Formations Orientation et renforçant l'action du Département en matière d'orientation, cet appel à projet permet d'encourager les actions innovantes en matière d'orientation et de favoriser l'esprit d'entreprendre des élèves ainsi que l'ambition des jeunes.

17 projets soutenus en 2022-2023

« C'est sur le salon AFOR, que j'ai trouvé ma voie : je veux devenir infirmière. Je pense m'orienter vers une Seconde ST2S, puis une formation en IFSI. »

Salomé - 14 ans

Ain'Formations Orientation (AFOR)

Le salon AFOR aide les collégiens dans leur choix d'orientation en les guidant dans leurs recherches d'établissements. Il expose aux jeunes les formations aindinoises et les secteurs qui recrutent : agriculture et vivant, agroalimentaire, métiers de l'automobile, bois, bâtiment travaux publics, métiers de la sécurité-défense, froid et conditionnement de l'air, hôtellerie-restauration-alimentation, informatique-numérique, métallurgie-industries technologiques, santé-social-service à la personne, plasturgie, sport, transport-logistique.

Du 18 au 20 janvier 2024 : salon AFOR à Ainterexpo - Bourg-en-Bresse de 8 h 30 à 17 h

afor.ain.fr

CHÉQUIER JEUNES 01

Permettre aux 36 000 jeunes de l'Ain, inscrits au collège, en Maison familiale rurale, ou en Institut médico-éducatif, de financer leur inscription dans un établissement d'enseignement artistique ou dans un club de sport, de bénéficier de réductions pour des manifestations culturelles ou sportives, et de financer l'achat de livres, de places de concerts... Soit une valeur de 220 € avec 11 offres promotionnelles (USBPA, Oyonnax Rugby, FBBP01, JL, CCR d'Ambronay, Parc des Oiseaux...) valable du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024. Ce chéquier nominatif est remis à chaque élève dans son établissement, en début d'année scolaire.

chequierjeunes.ain.fr

« Avec le Chéquier Jeunes 01, j'ai pu m'inscrire au club de judo à la rentrée et j'apprends à la fois à garder mon self contrôle et à me dépenser sur le tatami »

Léo - 12 ans



Culture / loisirs

Aide aux séjours et échanges linguistiques

Favoriser l'apprentissage des langues et la continuité avec le travail pédagogique en classe de langue. **47 collèges subventionnés pour 95 séjours ou échanges linguistiques en 2022-2023.**

Aide forfaitaire au transport

NOUVEAU

Aider aux financements des frais de transport des visites d'institutions et de lieux culturels ou patrimoniaux, et des visites d'entreprises.

Appel à projets soutien aux résidences d'artistes

Lutter contre les inégalités d'accès à la culture, en accueillant des artistes, sur une longue durée, pour une création artistique.

Dispositif « Collège au cinéma »

Dispositif national permettant de sensibiliser les jeunes au 7^e art par la découverte d'œuvres contemporaines ou classiques, accompagnée d'un travail pédagogique.

QUE FAIT LE DÉPARTEMENT POUR VOUS AVEC 100 €

43,23 €

Solidarité



Personnes âgées
et handicapées
24,86 €



Famille
Enfance
7,77 €



Insertion
7,96 €



Logement
2,64 €

8,26 €

Routes et accessibilité



Routes



Transport de
personnes
handicapées

11,21 €

Collèges, jeunesse, culture et sport



Construction-maintenance
des collèges et informatique
Éducation et jeunesse
Culture et sport



6,17 €

Sécurité civile



Service Départemental
d'Incendie et Secours

6,41 €

Développement et attractivité des territoires



Aménagement du territoire
et aide aux communes

Agriculture

Tourisme

Développement durable et environnement

Attractivité du territoire

24,72 €

Services généraux et ressources humaines



Agents des routes,
agents des collèges,
travailleurs sociaux...

CONNAISSEZ-VOUS LES AUTRES SERVICES UTILES AUX ADO ?

La Maison des Adolescents

Mal-être, famille, sexualité, alcool, violence, solitude, harcèlement, alimentation : la Maison des adolescents est un lieu d'écoute et de parole sur tous les sujets. Elle est ouverte aux adolescents (seuls ou accompagnés), aux familles et aux professionnels, et propose un accueil gratuit et confidentiel.

Numéro de téléphone unique : 04 37 62 15 60

Avec ou sans RDV, le mercredi de 14 h à 17 h à :

Bourg-en-Bresse : 12 Bd Victor Hugo

Oyonnax : 116 Cours de Verdun

www.maisondesados01.fr

Valserhône : 5 avenue St Exupéry

04 50 48 26 43

www.contraception.ain.fr

MDPH (Maison départementale des personnes handicapées) :

13 avenue de la Victoire - Bourg-en-Bresse

N° de téléphone : 30 01 (**appel gratuit**)

Mail : mdph@ain.fr

www.mdph.ain.fr

Les Centres de santé sexuelle

Transformation du corps, vie amoureuse, affective et relationnelle, mal-être, relations avec ses parents, information sur la contraception et les maladies sexuellement transmissibles... Un professionnel de santé vous accueille gratuitement, en toute confidentialité, quel que soit l'âge, le sexe, la situation sociale ou familiale. C'est un lieu où il est possible de trouver de l'information, d'être écouté, de parler.



Ambérieu-en-Bugey :

13 rue Roger Salengro - 04 74 38 08 80

Belley : Service Gynécologie Maternité (1^{er} étage)

700 avenue de Narvik - 04 79 82 11 06

Bourg-en-Bresse : 3 rue du Pont des Chèvres

04 74 23 10 67

Bourg-en-Bresse - Pôle mère enfant :

900 route de Paris - 04 74 45 42 87

Miribel : 1820 grande rue - 04 78 55 19 83

Nantua : 11 rue des Monts d'Ain

04 74 76 24 05

Ornex : 4 le Bois d'Ornex - 789 rue de Vessy

04 50 42 89 87

Oyonnax : Cité administrative (1^{er} étage)

188 rue Anatole France

04 74 81 36 35

Trévoux : 627 route de Jassans - 04 74 00 01 25

Offres d'emplois saisonniers à retrouver

sur : www.anefa.org | jeunes01.info-jeunes.fr |

www.pole-emploi.fr

Il est également possible de se rendre dans les 5 SLIJ de l'Ain (Structure locale information jeunesse) :

Bourg-en-Bresse, Chalamont, Châtillon-sur-Chalaronne, Montrevel-en-Bresse, Oyonnax

Dans l'Ain, les 3 chambres consulaires proposent des conventions de stage de découverte en milieu professionnel pour :

- Se familiariser avec le monde de l'entreprise et découvrir une ou plusieurs professions.
- Sensibiliser au choix professionnel.
- Valider une orientation.

Modalités :

- Pour les collégiens (à partir de la 4^e), lycéens et étudiants.
- Stage de 1 à 5 jours.
- Réalisés pendant les vacances scolaires.

Pour faire une demande de convention de stage :

www.ain.cci.fr | www.cma-ain.fr |

www.ain.chambre-agriculture.fr

L'apprentissage

L'apprentissage est un mode de formation par alternance, ouvert aux jeunes de 16 à 25 ans souhaitant bénéficier d'une qualification en formation alternée (école/entreprise). Il permet aux jeunes d'acquérir simultanément des connaissances et de l'expérience.

Renseignements : www.ain.fr/apprentissage



Du 2 au 22 octobre 2023

TESTE TES CONNAISSANCES SUR L'EAU

De nombreux cadeaux à gagner

